



AVIS

CCE 2020-2250

**Le Rapport annuel du Conseil national
de la productivité**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB



**Avis portant sur le Rapport annuel
du Conseil national de la productivité**

**24.11.2020
Bruxelles**

1 Saisine

L'article 4 de la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil National de la Productivité prévoit dans son paragraphe 2 que les études et les rapports de cette institution puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil central de l'économie, préalablement à leur publication. Si ce dernier souhaite formuler un avis, cet avis sera joint en annexe lors de la publication de l'étude ou du rapport.

Le rapport annuel 2020 sur la productivité a été transmis au Conseil central de l'économie le 21 octobre 2020.

L'avis est approuvé en séance plénière le 24 novembre 2020.

2 Le rapport du Conseil national de la productivité

Le rapport annuel du Conseil National de la Productivité (CNP) a pour objectif de définir l'état de la connaissance sur la productivité et la compétitivité pour permettre d'en apprendre davantage sur les sources de la croissance de la productivité et identifier les causes de son ralentissement.

Cette année, le rapport a été rédigé dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Dans la mesure où l'incertitude qui pèse encore sur l'économie rend difficile une estimation de l'évolution de la productivité, le rapport du Conseil national de la productivité de 2020 s'est concentré sur la présentation des canaux de transmission à travers lesquels la crise peut avoir un impact sur la croissance de la productivité. Sur base de cette analyse, le rapport dresse un certain nombre de recommandations et identifie des axes prioritaires à destination des décideurs politiques.

3 Le plan de relance européen

Pour contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus mais aussi pour donner un coup de fouet à la relance européenne et protéger les emplois, l'Union européenne s'est doté d'un plan de reprise et de résilience.

Le Conseil central de l'économie (CCE), à travers le Rapport Emploi-Compétitivité 2020¹ (REC) et le Conseil national de la productivité (CNP), via son récent rapport annuel, soulignent l'opportunité que représente ce plan. Pour y adhérer et bénéficier d'un financement européen, chaque Etat membre doit soumettre à la Commission un plan national de relance et de résilience qui, en plus de favoriser une reprise économique solide, doit aussi intégrer les objectifs stratégiques de l'Union en termes de transition écologique et numérique et de cohésion sociale et territoriale.

Le plan de relance européen prévoit de mobiliser un certain nombre d'instruments, parmi lesquels la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR). Pour bénéficier d'un soutien européen dans le cadre de ce mécanisme, la Belgique doit tenir compte des recommandations que la Commission européenne lui a adressées en 2019 et en 2020, dans le cadre du Semestre européen.

Le REC 2020 et le rapport annuel du CNP de 2020 entament tous deux un suivi des modalités et des étapes du plan de relance et mettent en avant une série de domaines dans lesquels le CCE, comme le

¹ [CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE \(2020\), Rapport Emploi-Compétitivité 2020 : Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise, Octobre 2020](#)

CNP, entendent contribuer. Les deux institutions balisent ainsi les grandes orientations du plan de relance, chacune apportant ses contributions propres.

La FRR prévoit un rôle pour les conseils nationaux de productivité et le rapport du CNP vise à y répondre. Le Rapport Emploi-Compétitivité 2020 prend, lui, appui sur un socle bâti lors des REC précédents, lesquels apportaient déjà des réponses à certaines recommandations de la Commission européenne.

3.1 L'appropriation du plan de relance

Dans sa communication du 17 septembre², la Commission européenne souligne qu'il est essentiel que les États membres engagent dès que possible un vaste dialogue politique qui associe les partenaires sociaux et toutes les autres parties prenantes dans l'élaboration de leurs plans de relance. Une appropriation nationale sera indispensable pour une mise en œuvre satisfaisante du plan européen et la garantie d'un succès durable au niveau national ainsi qu'une crédibilité au niveau européen.

Un plan de relance implique que des actions soient entreprises dans une grande variété de domaines politiques, dans lesquels l'Union européenne, le gouvernement fédéral, les autorités régionales et les autorités locales auront un rôle à jouer. Le CCE rappelle qu'une telle approche doit se concevoir à travers la coordination des niveaux politiques de notre pays en prenant compte les spécificités socio-économiques de chaque région. Les différents niveaux de pouvoir doivent mieux utiliser les organes de coordination existants et renforcer la transparence de ceux-ci, notamment vis-à-vis des interlocuteurs sociaux.

4 Les concepts de compétitivité et productivité

4.1 La croissance de la productivité, un défi majeur

Les gains de productivité représentent une condition nécessaire de la prospérité de la population et du renforcement de la cohésion sociale. Ils doivent être compatibles avec la soutenabilité environnementale, ce qui implique entre autres de se diriger vers une économie circulaire et une utilisation des ressources qui se stabilise ou diminue. Les gains de productivité sont le fondement d'une amélioration des revenus réels, de baisses des prix relatifs. Grâce à ces derniers, les entreprises peuvent aussi accroître leur rentabilité, laquelle est déterminante pour les investissements futurs.

Pour le CCE, ces différents éléments sont nécessaires pour qu'une augmentation de la productivité puisse donner lieu à une amélioration de la compétitivité.

La croissance de la productivité est aussi une condition nécessaire pour dégager les marges budgétaires permettant d'élargir la palette des choix politiques possibles et ainsi relever les défis tels que le vieillissement de la population, la cohésion sociale et la transition écologique. Si la croissance de la productivité fait structurellement défaut, alors c'est vers les instruments budgétaires qu'il faudra se tourner pour tenter d'assurer la soutenabilité des finances publiques. Le recours à de tels instruments tend à peser sur la croissance, et donc sur la soutenabilité des finances publiques mais également sur la soutenabilité du modèle social et sur la cohésion sociale. La Belgique est confrontée à des défis en ce qui concerne la soutenabilité à moyen et à long termes de ses finances publiques.

² [COMMISSION EUROPÉENNE, Stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable, COM \(2020\) 575 final, 17 septembre 2020.](#)

Les préoccupations au regard du niveau élevé de la dette publique et des passifs importants liés au vieillissement sont aggravées par la détérioration de la situation budgétaire. Les dépenses liées aux soins devraient aussi augmenter sensiblement dans les années à venir. Une dette publique élevée accroît la vulnérabilité des politiques publiques, particulièrement en cas de hausse des taux d'intérêt et des primes de risque.

4.2 Le CNP et le CCE : deux approches complémentaires

Dans le REC 2020, qui reflète l'ensemble des accords conclus entre les membres du CCE en matière d'analyse de politique économique et de compétitivité, les membres du CCE ont identifié des objectifs sociétaux dans lesquels la croissance de la productivité doit s'inscrire : le besoin d'œuvrer à une économie qui procure à ses habitants un haut niveau de vie, une forte inclusion sociale mais aussi qui s'inscrit dans l'objectif européen de neutralité carbone et qui est de plus en plus sobre en ressources, tout en garantissant la soutenabilité financière et budgétaire. Le rapport du CNP, s'il met davantage l'accent sur la croissance de la productivité, souligne le besoin d'une approche élargie qui est en accord avec ces objectifs.

Dans leur analyse pour comprendre l'impact potentiel de la crise du COVID-19, les deux rapports examinent une série de canaux de transmission. Alors que les analyses effectuées par le CNP portent sur la croissance de la productivité, le CCE examine l'impact de la crise sanitaire sur notre niveau de vie, notre cohésion sociale, nos ambitions environnementales et sur la détérioration des finances publiques. Pour cette raison, les approches des deux institutions apparaissent comme complémentaires plutôt que contradictoires. Cette complémentarité permet de mettre en évidence certaines priorités et d'identifier des domaines dans lesquels les décideurs politiques sont appelés à agir.

5 Analyse de la productivité en Belgique et impact potentiel de la crise du COVID-19

La deuxième partie du rapport du CNP analyse les performances de la Belgique en termes de productivité et propose ensuite une analyse des canaux de transmission de la crise du COVID-19 sur la croissance de la productivité.

La Belgique, comme l'ensemble des économies avancées, a enregistré un ralentissement généralisé de la croissance de la productivité, et ce dès le début des années 2000. Il a cependant été plus prononcé en Belgique que dans l'UE. La croissance de la productivité a été plus vive dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands, ce qui, dans un contexte de tertiarisation de l'activité économique, pèse dans une certaine mesure sur la croissance de la productivité agrégée.

5.1 Thématiques d'intérêt pour le CCE

La croissance de la productivité en Belgique ralentit depuis un certain temps mais cette tendance a été exacerbée par la crise économique et financière. Le ralentissement de la croissance de la productivité s'est produit dans tous les grands groupes d'activités, mais il est plus prononcé dans l'industrie manufacturière, où les industries les plus performantes ont connu une forte baisse de la croissance de la productivité. Cela contraste avec le ralentissement de la croissance de la productivité dans les services marchands, qui s'explique principalement par une nouvelle baisse de la croissance de la productivité dans les secteurs les moins productifs. Le CNP pourrait tenter d'éclairer les dynamiques qui ont donné lieu à ces évolutions.

La contribution de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée diminue fortement en Belgique entre 2000 et 2018 alors qu'elle reste presque inchangée en Allemagne. Le CNP pourrait analyser les raisons derrière cette différence et, dans la mesure où l'industrie manufacturière reste la source majeure de croissance de la productivité, émettre des recommandations pour stabiliser ou augmenter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB.

Par rapport aux Pays-Bas, la croissance de la productivité apparaît plus faible dans un certain nombre de secteurs. Une analyse pourrait être menée par le CNP pour éclairer l'écart observé dans le secteur des services. Certaines différences pourraient relever d'effets structurels liés à des périodes-clé comme les mesures du tax shift et de la crise sanitaire.

Il s'agit aussi de vérifier dans quelle mesure le ralentissement de la croissance de la productivité des dernières années peut être imputée à la croissance des services ainsi qu'aux mesures des pouvoirs publics sur le marché du travail, visant à accroître la participation de la main-d'œuvre.

Les membres du CCE soulignent par ailleurs qu'une approche « micro » de la productivité est souhaitable, autant que possible, pour mettre en évidence les dynamiques à l'œuvre derrière les tendances générales de la productivité. Le CCE souhaiterait par exemple que des analyses particulières soient menées pour les secteurs du commerce, des transports ainsi que sur l'impact du commerce électronique et des achats transfrontaliers.

Il serait également intéressant d'observer différents niveaux de désagrégation des données. L'évolution de la productivité pourrait par exemple faire l'objet d'une analyse pour les différentes régions du pays et par branche d'activité.

Concernant les effets liés à la crise du coronavirus, le CNP pourrait explorer, dans la mesure du possible, les effets de la diminution de l'investissement (notamment en R&D) sur la croissance de la productivité, en détaillant cela au niveau sectoriel.

Enfin, le rapport du CNP 2020 met l'accent sur la croissance de la productivité. Le CCE estime qu'une analyse plus poussée pourrait être réalisée par rapport aux niveaux de productivité. En effet, la Belgique pourrait être confrontée à des écarts de croissance de productivité avec ses principaux voisins qui s'expliqueraient par la proximité de la frontière technologique. La "frontière technologique" renvoie à l'utilisation de la meilleure technologie disponible (dans un certain domaine de production) à travers le monde. Un pays qui se situe en deçà de la frontière peut, par imitation des technologies existantes, accroître rapidement sa productivité. Un pays qui, en revanche, se situe sur la frontière technologique, doit s'employer à la déplacer par le développement d'innovations.

6 Politiques appropriées pour la croissance de la productivité

La troisième partie du rapport du CNP identifie un certain nombre d'axes stratégiques sur lesquels la politique est appelée à se concentrer en priorité pour améliorer la croissance de la productivité dans le contexte actuel. Le point de départ de cet exercice est la liste des recommandations par pays que le Conseil européen formule chaque année dans le cadre du semestre européen.

Pour le CCE, les mesures introduites dans le cadre du plan de relance représentent une opportunité, non seulement parce qu'elles visent une reprise économique solide mais aussi parce qu'elles intègrent les objectifs stratégiques de l'UE en termes de transition écologique, numérique et de cohésion sociale et territoriale. Ces objectifs sont en adéquation avec les objectifs sociétaux communs identifiés par les membres du CCE.

6.1 Education et Formation

L'éducation et la formation sont des éléments essentiels dans le processus d'accumulation de capital humain. Or ce facteur est fondamental pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation. L'accès à une éducation de qualité pour tous est un moyen efficace pour renforcer la cohésion sociale, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'égalité. Le CCE insiste sur l'importance d'une insertion durable sur le marché du travail et, dans ce cadre, sur l'importance des qualifications et compétences pour la sécurisation des parcours professionnels et la réponse aux besoins de recrutement des entreprises.

La formation est un élément crucial pour renforcer le potentiel de développement économique et il est impératif, aujourd'hui, de promouvoir la formation tout au long de la vie. Des moyens suffisants doivent être dégagés pour permettre à chacun l'accès au marché du travail, aux formations et à l'apprentissage tout au long de la vie sans discrimination fondée sur l'âge, l'origine, le sexe ou le niveau d'instruction ou de qualification. La participation à la formation continue constitue une responsabilité partagée entre les employeurs, individus et pouvoirs publics. Les transitions numérique et environnementale qui s'annoncent sont porteuses d'opportunités et devraient donner lieu à des gains de productivité et des emplois supplémentaires. Toutefois il faut reconnaître qu'elles ne seront pas simples et qu'elles prennent du temps. Parallèlement à l'éducation et à la formation, un filet social solide s'impose donc pour sécuriser les carrières professionnelles des personnes au travail, condition importante de l'accueil que la population réservera aux transitions nécessaires.

6.2 Investissements

Dans l'avis relatif au Pacte national pour les investissements stratégiques, le CCE rappelle que pour profiter au maximum des effets bénéfiques du pacte, celui-ci doit s'intégrer dans une politique économique générale de stimulation de la croissance durable et des investissements privés, de développement de l'emploi et de renforcement du bien-être social. Une hausse des investissements, et en particulier des investissements publics, doit viser à stimuler tant la croissance économique à court terme que la croissance économique potentielle à long terme.

Le CNP comme le CCE soulignent l'importance des investissements nécessaires à l'accélération de la transition vers une économie verte et numérique. Ils identifient quelques domaines clé dans lesquels des investissements publics doivent être planifiés prioritairement : la mobilité, l'énergie, l'infrastructure numérique (y compris l'infrastructure numérique de l'enseignement et de la formation) et la gestion des ressources en eau (pénuries et inondations). Le REC 2020 reconnaît également le besoin en investissements dans les infrastructures de santé, dans le contexte des soins aux personnes âgées.

Pour le CCE, Il faut un ambitieux programme d'investissements publics conduit par les autorités fédérales, régionales et locales. Les investissements prévus doivent être réalisés de manière accélérée. Leur mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi. Ces objectifs en matière d'investissements publics pour les 10 prochaines années doivent être revus considérablement à la hausse : de 2,2 % du PIB, ces investissements devraient évoluer vers au moins 4 % du PIB sur 10 ans. Il importe cependant que ces investissements s'inscrivent dans une vision large qui fixe dans chacun de ces domaines l'orientation globale et assure la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, européen).

Les investissements privés doivent eux aussi être encouragés. En effet, la combinaison des investissements publics et privés a un effet multiplicateur plus grand sur l'économie. Les pouvoirs publics ont pour tâche importante d'indiquer la direction à suivre. Pour ce faire, il faut un cadre réglementaire clair, cohérent et stable, garantissant aux investisseurs la sécurité juridique.

Enfin, le CCE annonce qu'il entend mener dans les prochaines mois une réflexion sur une stratégie industrielle intégrant les investissements en R&D, les investissements en matière de rénovation et de mobilité, la transition vers une économie circulaire et la transition numérique.

En ce qui concerne le financement, il est important d'examiner la façon dont les moyens que l'Union européenne met à la disposition de notre pays peuvent être mobilisés. Les membres du CCE rappellent aussi leur demande adressée au gouvernement belge et à la Commission européenne, d'un traitement plus favorable des investissements publics productifs dans le cadre des règles budgétaires européennes. Cela pourrait se faire en déterminant le solde budgétaire à prendre en compte sur la base des amortissements sur investissements publics plutôt que sur la base des dépenses d'investissement, ce qui reviendrait à corriger le solde de financement des administrations publiques à concurrence des investissements nets.

A cet égard, dans le cadre des discussions sur le réexamen de la gouvernance économique européenne, le comité budgétaire européen souhaite une réforme du pacte de stabilité et de croissance pour simplifier les règles budgétaires européennes et encourager l'investissement productif.

6.3 Transformation numérique

L'application de nouvelles technologies numériques est importante non seulement pour la croissance de la productivité mais aussi, à condition que le processus soit inclusif et juste, pour la prise en main d'un certain nombre de défis sociétaux (soins de santé, mobilité et soutenabilité). En effet, ce n'est que de cette façon que tous les acteurs seront disposés à collaborer à la transition numérique, une condition sine qua non du succès de celle-ci.

La numérisation a un impact prononcé sur les compétences et aptitudes recherchées, lesquelles ne correspondent pas toujours à l'offre de travail, ce qui provoque des tensions sur le marché du travail. On a dès lors besoin d'une politique qui mobilise tous les talents et veille à la concordance maximale entre l'offre et la demande de travail. Il sera important dans ce cadre de miser sur un enseignement, des formations et un apprentissage tout au long de la vie axés sur le développement de compétences durables et tournées vers l'avenir.

Le télétravail est une application spécifique des TIC. Il possède un potentiel d'accroissement de la productivité et d'amélioration du bien-être des travailleurs ; il recèle cependant aussi des risques. Un bon encadrement est dès lors nécessaire. Les interlocuteurs sociaux examineront les conditions qui permettent la prépondérance des bénéfices par rapport aux risques ainsi que la contribution qu'ils peuvent apporter à la mise en place de ces conditions.

Les interlocuteurs sociaux souhaitent aussi examiner quelles innovations organisationnelles et de gestion sont nécessaires pour une transition numérique réussie. L'économie numérique en mutation rapide demande en effet une organisation du travail différente, caractérisée notamment par des lignes de décision courtes, la responsabilisation des travailleurs et des dirigeants ainsi que par une autonomie accrue et un travail d'équipe virtuel. La Belgique n'obtient qu'un score relativement faible dans le domaine de l'innovation organisationnelle, une forme d'innovation qui est encouragée depuis assez longtemps dans les pays scandinaves, et ce souvent en collaboration avec les partenaires sociaux.

L'importance d'une infrastructure numérique rapide, sécurisée et fiable ne peut non plus être ignorée. De nombreux nouveaux développements technologiques dans le domaine de la mobilité, des soins de santé, des applications industrielles... en dépendent en effet. Il s'agit non seulement d'infrastructures matérielles telles que les réseaux 5G et les réseaux à très haute capacité (VHCN) mais aussi d'actifs fixes immatériels comme les banques de données et la R&D. En outre, la transformation numérique requiert une culture imprégnée de l'importance et du potentiel des technologies numériques.

6.4 Dynamisme entrepreneurial

La congestion du marché engendrée par les entreprises les moins productives peut créer des barrières à l'entrée et limiter les possibilités de croissance d'autres entreprises plus productives.

Une sortie du marché des entreprises « zombies » permet aux facteurs de production de se libérer, ce qui, dans le long terme, favorise la création de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes plus productives. De ce fait, il est important d'éliminer autant que possible les barrières à la cessation des entreprises affaiblies et de procéder aux bons choix lors de l'attribution des aides publiques.

Toutefois, la réhabilitation des entreprises en difficulté implique moins de coûts sociaux liés à la perte d'emploi que si seule une sortie était envisagée. Il est dès lors important de faciliter la réorganisation des entreprises zombies qui disposent d'un potentiel de croissance clairement démontré, en particulier par une reprise, et à réaliser les investissements nécessaires pour améliorer leur productivité. Dans la mesure du possible, la relance d'entreprises en difficulté, en particulier quand elles occupent une place importante dans la chaîne de valeur, est donc préférable à leur suppression. Lorsque cela n'est pas possible, l'État a un rôle à jouer dans la protection sociale et la réintégration des travailleurs concernés.

6.5 Transformation du marché du travail

La transition environnementale et les changements technologiques devraient entraîner une transformation qualitative et quantitative du marché du travail. La formation continue est un élément-clé afin de répondre aux besoins des entreprises et aux inquiétudes des travailleurs. Elle offre des opportunités de reconversion professionnelle et contribue ainsi à l'employabilité des individus, ce qui favorise le développement de parcours professionnels sécurisés tout au long de la carrière. Cela apporte une réponse aux difficultés de recrutement des entreprises en bonne santé, qui peuvent également freiner le changement. Par ailleurs, continuer à assurer le filet de sécurité qui existe via l'assurance-chômage pour les travailleurs qui perdraient leur emploi reste important

L'économie belge est confrontée à un problème structurel d'inadéquation sur le marché du travail. D'un côté, de nombreux postes restent difficiles à pourvoir. De l'autre, des groupes spécifiques de la population continuent d'éprouver des difficultés à être intégrés au marché du travail. Ce phénomène se révèle être en Belgique un frein sérieux à l'activité économique et une menace pour la cohésion sociale. Les transitions qui s'annoncent sont porteuses de nombreuses opportunités en termes d'emploi et de compétitivité mais il faut veiller à ce qu'elles n'aggravent pas les problèmes structurels de l'économie belge. L'intégration des groupes à risque sur le marché du travail constitue une thématique prioritaire pour le CCE et le Conseil national du Travail (CNT).

7 Le CCE invite le CNP à examiner plus en profondeur les problématiques suivantes :

7.1 Chaînes de valeur

La pandémie a mis en évidence nos dépendances aux chaînes de valeur. Il serait intéressant d'effectuer des analyses en profondeur des secteurs les plus touchés et de l'impact que cela a sur la productivité. Mieux comprendre les chaînes de valeur des entreprises belges pourrait déboucher sur des recommandations plus précises pour améliorer la position internationale de ces dernières, en diversifiant par exemple les chaînes de valeurs ou, dans de cas particuliers, en relocalisant certaines parties des chaînes de valeurs dans le marché unique

On pourrait aussi s'interroger sur l'interaction entre résilience et productivité. La crise a montré que certaines opérations visant à accroître les gains de productivité pouvaient donner lieu à une perte en termes de résilience (comme la délocalisation des activités essentielles). À l'inverse, certains investissements visant à accroître la résilience peuvent se faire au détriment de la croissance de la productivité à court terme. Il s'agit d'une réflexion sociétale sur notre indépendance stratégique par rapports à certains biens et services essentiels qui dépasse le cadre d'analyse de l'entreprise individuelle.

7.2 E-commerce

La crise du Covid a accéléré le recours vers l'achat en ligne. Le CNP pourrait se pencher sur les retombées du secteur de l'e-commerce en termes de gains de productivité. Le sujet du développement de l'e-commerce, dans un environnement durable et concurrentiel, est un axe de travail prioritaire du CCE³.

7.3 Concurrence

Les questions de concurrence et de concentration constituent une problématique importante qui devrait faire l'objet d'un suivi approfondi eu égard notamment à l'impact négatif sur la concurrence de la concentration du pouvoir de marché ses dernières années aux mains de quelques acteurs, notamment les plateformes en ligne mais aussi certains secteurs de services.

Pour éviter une concurrence déloyale avec des entreprises étrangères soumises à des législations moins contraignantes dans ces domaines, il est aussi souhaitable de promouvoir une gouvernance et des relations commerciales qui garantissent un level playing field pour les entreprises.

Enfin, l'avis de la Commission de la concurrence de 2018⁴ soulignait le rôle important de l'Autorité belge de la concurrence dans la poursuite des pratiques anticoncurrentielles (p.ex. les cartels et les abus de position dominante) et pour contrôler les principales opérations de concentration et de fusion. En comparaison avec les autres pays européens, les moyens mis à la disposition de l'Autorité sont insuffisants pour remplir correctement ses missions. Le CCE plaide pour un renforcement des moyens de l'Autorité belge de la concurrence, et ce d'autant plus au vu de la nouvelle compétence que

³ [CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE \(2020\). Rapport Emploi-Compétitivité 2020 : Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise, Octobre 2020, p.44](#)

⁴ [COMMISSION DE LA CONCURRENCE. AVIS CONCERNANT LA REFORME DU LIVRE IV DU CODE DE DROIT ECONOMIQUE \(CCE 2018-1680 DEF MED\), 15/06/2018](#)

celle-ci s'est vu octroyer en juin 2020 concernant les abus de position de dépendance économique (B2B) (loi du 4 avril 2019).

7.4 Innovation

Dans l'avis du CCE sur le rapport du CNP de 2019, le CCE estimait que ce dernier se montrait peu explicite sur la formule qu'il mettait en avant pour promouvoir le développement de l'innovation et sa diffusion, à savoir un « *écosystème caractérisé par une culture entrepreneuriale et d'innovation propice au développement de ces innovations dans lequel les interactions entre pouvoirs publics, entreprises et universités ou centres de recherche jouent un rôle essentiel (triple hélice)* ». Il serait intéressant d'approfondir davantage ce concept, en explicitant notamment le rôle attendu des différents acteurs et les conditions dans lesquels leurs interactions doivent se produire

Concernant les domaines de Recherche et Développement et de la diffusion des connaissances et techniques, le CCE invite le CNP à se pencher sur les questions qui suivent. Quelles sont les causes du manque de valorisation de la R&D en Belgique malgré l'intensité de R&D relativement élevé ? Quel pourrait être le cadre institutionnel propice au développement des innovations garantissant que les facteurs de production se déplacent vers les entreprises les plus productives ? Quelle est l'efficacité et l'additionnalité des instruments fédéraux qui visent à stimuler la R&D ?

Le CCE souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée à la manière dont la diffusion peut être stimulée.